

LA RANDO DES POMMIERS EN FLEURS

2020

Départ de TICHEVILLE à 8h30

**Les mineurs de 13 à 18 ans participent sous la responsabilité des parents
Les chiens sont interdits**

RESPONSABLE (auquel les cartes de route seront adressées)	Alain DELACOUR Président Ass Ticheville patrimoine La Princetière 61120 TICHEVILLE
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	Renseignements: Delacour Alain Au 06 76 97 97 36 ou Delacour Anne Au 02 33 12 01 29 Internet: www.ticheville-associations.com
Téléphone:	

Zone réservé		Nom et prénom des randonneurs	19 €	département de résidence	Année de naissance
	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				

TOTAL GÉNÉRAL

**A régler par chèque à l'ordre de: Association Ticheville patrimoine
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le renvoi des cartes**

POUR LES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE
REMISE DE 10% SOIT: 17,10 € (Joindre impérativement la photocopie des licences)

L'inscription de la randonnée des pommiers en fleurs implique le règlement qui sera joint avec votre carte de route et que vous devrez communiquer à chaque randonneur de votre groupe.
Pour les mineurs (acceptés seulement à partir de 13 ans) une décharge de responsabilité des parents, devra être jointe à votre feuille d'inscription.

Fait àle..... (signature)

Seules les réservations avec paiement seront retenues

Cette randonnée n'est pas une compétition. Les participants s'engagent à ne pas courir, à observer le code de la route. Ils doivent se conformer aux instructions des organisateurs.

Pour des raisons de logistique de transport des participants et de respect des règles d'horaires imposées pour l'organisation et la sécurité de la randonnée, les marcheurs qui arriveront à Camembert après 12 h30 devront **obligatoirement** prendre le car pour se rendre à Croutes, afin de ne pas arriver trop tard pour déjeuner. Ils pourront reprendre le parcours à pied à partir de la ferme de La Galotère si ils le souhaitent. Il en est de même pour l'étape à la ferme de Cutesson pour le goûter, où les marcheurs devront utiliser le car à partir de 17 H30 pour regagner l'arrivée. Cette décision est prise suite à un arrêté préfectoral, nous imposant de libérer le parcours à partir de 19 heures.

Les responsables de groupe doivent transmettre les consignes du règlement à leurs membres avant le départ.